

LA SECTION D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET PROFESSIONNEL ADAPTE DU COLLEGE VAUBAN

Elle est actuellement régie par les circulaires [n° 2006-139 du 29 août 2006](#) et [n° 2009-060 du 24 avril 2009](#).

Au collège, la section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) accueille des élèves présentant des difficultés d'apprentissage graves et durables. Ils ne maîtrisent pas toutes les connaissances et compétences attendues à la fin de l'école primaire, en particulier au regard des éléments du socle commun.

Les élèves suivent des enseignements adaptés qui leur permettent à la fois d'acquérir les connaissances et les compétences du socle commun, de construire progressivement leur projet de formation. Elle permet aux élèves de suivre un parcours individualisé dans le cadre des **cycles du collège** et d'y acquérir des connaissances pour préparer ensuite une **formation professionnelle diplômante** de niveau V.

L'admission et le suivi des élèves

La commission départementale d'orientation, présidée par l'inspecteur d'académie, examine les dossiers des élèves sur la proposition de l'établissement scolaire ou des parents. Les élèves sont admis en SEGPA sur décision de l'inspecteur d'académie, après accord des **parents** ou du représentant légal et avis de la **commission départementale**.

Une expertise particulière des enseignants

Les enseignants intervenant en SEGPA ont une expertise leur permettant de construire les réponses pédagogiques qu'exigent les grandes difficultés d'apprentissage des élèves de SEGPA.

Les enseignements sont assurés par:

- des instituteurs et des professeurs des écoles spécialisés, titulaires de l'option F du CAPSAIS (certificat d'aptitude professionnelle aux actions pédagogiques spécialisées de l'adaptation et de l'intégration scolaires) ou du CAPA-SH (certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap) ;
- des professeurs de collège et de lycée professionnel . (Éventuellement ces professeurs de collège et de lycée professionnel peuvent être en possession du 2 CA-SH -certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap-).

Un enseignant de référence pour chaque division

La SEGPA est organisée en divisions qui comptent environ 16 élèves.

Des enseignements adaptés en collège pour un parcours progressif individuel

Le projet éducatif et de formation de la SEGPA s'articule avec le projet d'établissement du collège.

La formation des élèves de SEGPA conjugue des enseignements généraux et des activités pratiques préparant à l'accès à une formation professionnelle.

Les enseignements généraux s'appuient sur les programmes du collège.

Les enseignements mettant en œuvre des activités pratiques s'appuient sur les compétences des cinq champs professionnels identifiés: habitat, hygiène-alimentation services, espace rural et environnement, vente-distribution-magasinerie, production industrielle. La segpa du collège Vauban met en place depuis la rentrée 2009 les champs professionnels habitat et vente.

Objectifs par niveau

La formation des élèves de SEGPA s'inscrit dans le cadre des trois cycles du collège.

Dès l'entrée en sixième

L'adaptation des enseignements repose sur les activités, les situations et les supports d'apprentissage.

En classe de cinquième

Le parcours de découverte des métiers et des formations se met en place.

À partir de la quatrième

Les élèves entament une préparation mêlant enseignements généraux et enseignements conduisant à l'accès à une formation professionnelle diplômante et qualifiante à partir de projets techniques sur des supports empruntés aux 2 champs professionnels.

Des stages en entreprise et divers stages d'immersion en lycée professionnel, CFA ou en formation qualifiante sont organisés.

En fin de troisième

Les élèves doivent avoir acquis dans les domaines généraux et professionnels des compétences leur permettant d'accéder dans de bonnes conditions à une formation diplômante. Ils sont en mesure de passer le **certificat de formation générale (CFG)**, de préciser leur orientation en faisant le choix d'un dispositif de formation et d'une spécialité professionnelle.

Le devenir des élèves après la classe de troisième de SEGPA

A l'issue de la classe de troisième, l'offre de formation s'analyse dans le cadre de la carte des formations qualifiantes. La majorité des élèves poursuit sa scolarité dans un lycée professionnel, un centre de formation d'apprentis ou en établissement régional d'enseignement adapté (EREA).

Les nouveautés

Les orientations pédagogiques pour les enseignements adaptés fixées par la circulaire du 24 avril 2009 mettent l'accent sur la préparation à l'acquisition du plus grand nombre des compétences du socle commun tant au travers des enseignements généraux que des enseignements conduisant à l'accès à une formation professionnelle.

Elles instituent également, dans le cadre de son projet individuel de formation, un accompagnement plus étroit de l'élève durant son parcours dans les enseignements adaptés qui lui permette de finaliser dans les meilleures conditions son projet d'orientation vers une formation diplômante de niveau V, à l'issue de la classe de troisième.

Elles redéfinissent les champs professionnels afin d'élargir le choix des activités offertes aux élèves et de les rendre plus représentatives des métiers dans des filières porteuses d'emploi de niveau V.